

# Bulletin de l'IUFE



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

**Institut universitaire de formation des enseignants**

Pavillon Mail, Bd du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4

[www.unige.ch/iufe](http://www.unige.ch/iufe) - Tél.022 379 04 41

## Editorial

Ce deuxième Bulletin de l'IUFE est le produit collectif du comité de direction réunissant les quatre responsables des formations qui sont depuis septembre 2011 intégrées à l'IUFE. En effet, à la *formation des enseignants du secondaire* (FORENSEC) et à la *formation en direction d'Institutions de formation* (FORDIF) se sont jointes la *formation en enseignement primaire* (FEP) et la *maîtrise en enseignement spécialisé* (MESP). L'IUFE est dorénavant un institut interfacultaire réunissant toutes les formations des enseignants à Genève. Le Bulletin présente donc ce qui se passe dans ces quatre formations. La participation de l'IUFE à la formation continue a également démarré. Elle fera l'objet du prochain bulletin.

Les présentes colonnes ont été ouvertes à l'association des étudiants de la FORENSEC. Celle-ci joue un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'IUFE ; acteur collectif qui interagit directement avec la direction, elle envoie également des représentants dans toutes les instances participatives : assemblée de l'IUFE, comité de programme de la FORENSEC, commission stages. L'IUFE ne saurait fonctionner sans ce rouage essentiel. Dans le prochain bulletin, d'autres associations auront la parole, contribuant ainsi au débat sur la formation des enseignants qui réunit les acteurs de l'institution.

De plus, le site internet, en plein remaniement, sera doté dès le début de l'année 2012 d'un intranet remplaçant l'espace étudiants. Cela permettra d'améliorer la communication et les échanges.

Le présent semestre d'automne 2011 est en fait le premier à voir fonctionner l'IUFE tel que prévu. Tout est maintenant en place. Le travail à accomplir est encore immense. Mais l'institution est sur la bonne voie.

### **Le comité de direction**

*Bernard Schneuwly*

*Simon Toulou*

*Lucie Mottier, directrice Formation des enseignants du primaire (FEP)*

*Anne Sgard, directrice Formation des enseignants du secondaire (FORENSEC)*

*Greta Pelgrims, directrice Master en enseignement spécialisé (MESP)*

*Monica Gather Thurler, membre de la direction de la formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)*

### Dans ce numéro

Editorial	1
La direction de l'IUFE	1
FEP - formation des enseignants du primaire	2
FORENSEC - formation des enseignants du secondaire	3
MEES - mouvement des étudiants de l'enseignement secondaire	4
MESP - maîtrise en pédagogie spécialisée	4
FORDIF - formation en direction d'institutions de formation	5

## La direction de l'IUFE

### Un nouveau directeur adjoint

Monsieur Rémy Villemin, directeur adjoint, a pris une retraite anticipée. Il était un des artisans de l'IUFE et a accompagné le processus de construction de l'institution jusqu'au moment où tout était prêt pour fonctionner normalement. Sans lui, l'IUFE n'existerait pas. Nous saisissons l'occasion de le remercier chaleureusement pour son immense investissement.

Pour le remplacer, le Recteur vient de nommer Monsieur Walter Loosli qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> février 2012. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de collaborer avec lui. L'annonce sur la page « Actualités » du site de l'IUFE fait état du parcours du nouveau directeur adjoint.

<http://www.unige.ch/iufe/institut.html>

### Fonctionnement de l'IUFE

Le comité de direction est composé du directeur, du directeur adjoint et des coordinatrices responsables des comités de programme. Ce comité est chargé de définir la ligne stratégique de l'IUFE en tenant compte des différentes filières qui le composent. Il joue donc un rôle essentiel. Depuis la rentrée académique 2011, le démarrage des différents programmes va de pair avec la mise en route du comité qui se réunit régulièrement et au moins une fois par mois. Le présent Bulletin est l'une des émanations de ce comité. Mais celui-ci se penche actuellement surtout sur la définition précise des compétences des différentes instances composant l'IUFE, de manière à rendre opérationnels les éléments réglementaires. Nous reviendrons sur cette importante question dans la prochaine édition.

### Participation de l'IUFE au CAHR (Conseil académique des Hautes écoles romandes de formation des enseignants)

Le CAHR regroupe tous les directeurs et directrices et leurs adjoints des institutions qui forment des enseignants en Suisse romande, y compris bien sûr l'IUFE. Son but consiste à coordonner la formation en Suisse romande des enseignants dans les domaines ci-après :

- la formation commune des institutions dans le domaine des didactiques à faibles effectifs : chimie, latin, histoire de l'art – d'autres suivront ;
- la coordination de la formation des enseignants spécialisés.

### Un secrétariat presque au complet

Quatre personnes forment maintenant le secrétariat. Outre des tâches communes assumées par toutes et tous – réponse au téléphone, aux étudiants, aux personnes venant de l'extérieur, etc. – chacun-e assume des tâches plus particulières : compatibilité, prise de PV, réservation de salles, assistance aux collaborateurs scientifiques ainsi qu'aux enseignants, traitement des questions relatives aux stages, etc. Un cinquième poste est prévu pour assister la conseillère aux études.

### Stabilité du corps professoral

Contrairement à certaines rumeurs qui circulent parfois, le corps des enseignants, tous statuts confondus, est remarquablement stable à l'IUFE. Aucun départ n'est à signaler. Tout le monde est fortement investi dans les tâches de recherche et d'enseignement. Nous saisissons ici l'occasion de les remercier pour leur engagement. La direction sait combien l'année est difficile pour chacune et chacun, étant la complexité de l'IUFE. Les présentations des différentes filières le montrent. Nous mettons tout en œuvre pour préparer une année 2012-2013 plus équilibrée.

## FEP

### Formation des enseignants du primaire

#### La licence mention enseignement remplacée par un parcours baccalauréat + certificat

L'année 2011-2012 inaugure l'ensemble du nouveau cursus de formation en enseignement primaire (FEP), conforme aux directives de Bologne et du Département de l'Instruction publique du Canton de Genève. Le cursus se subdivise en deux parties :

1. Un *baccalauréat en sciences de l'éducation de trois années* (180 crédits). Ce baccalauréat se déroule ainsi: une première année de tronc commun pour tous les étudiant-e-s inscrits en sciences de l'éducation. Ce tronc commun donne ensuite accès à deux orientations possibles : l'orientation *éducation et formation*, ou l'orientation *enseignement primaire*. Les étudiant-e-s admis à la formation en *enseignement primaire* poursuivent en deuxième et troisième années (BSEP2 et BSEP3) en vue de l'obtention du diplôme BESP que délivre la section des sciences de l'éducation.

2. Un *certificat complémentaire en enseignement primaire* (60 crédits). Le diplôme CCEP est délivré par l'IUFE au même titre que les différents diplômes post-grades en formation des enseignants.

A partir de la rentrée scolaire 2012, le *certificat complémentaire en enseignement primaire* permet de poser sa candidature pour enseigner dans le canton de Genève (dans les divisions élémentaire et moyenne ou, dans la terminologie HarmoS, les cycles 1 et 2, de 1P à 8P).

### Démarrage du certificat complémentaire en enseignement primaire

La rentrée 2011 a été marquée par le démarrage du *certificat complémentaire en enseignement primaire* (CCEP). Le certificat se fonde sur la combinaison de trois grands domaines de formation : les approfondissements disciplinaires en didactiques et en sciences de l'éducation (36 crédits), la consolidation de la formation à la recherche (6 crédits), et le domaine d'intégration et développement professionnel. Ce dernier domaine est constitué de stages accompagnés par des séminaires d'analyse et de régulation des pratiques professionnelles. En outre, l'étudiant tient un dossier de développement professionnel (18 crédits).

L'implantation du CCEP est réalisée par le comité de programme FEP, en collaboration avec l'ADEFEP (Association des étudiants de la formation en enseignement primaire). Différents ajustements s'avéreront nécessaires : équilibre entre les unités de formation du domaine des approfondissements disciplinaires, horaire des enseignements, articulation avec les stages. Nous remercions tous les partenaires de l'université, (étudiant-e-s, enseignant-e-s, personnel administratif et technique) et du terrain qui contribuent à la mise en œuvre et à la régulation de ce nouveau programme d'études.

#### Une rentrée sous pression

Cette rentrée a aussi été marquée par l'absence pour raisons de santé d'enseignantes dont le travail se situe au cœur de la conception et de la coordination des stages, par un taux de secrétariat incomplet suite au départ d'une collaboratrice et, comme si cela ne suffisait pas, par une défaillance technique de la base de données qui permet de gérer les stages ! Et pourtant, il a fallu faire démarrer le premier stage (stage filé), penser les nouveaux dispositifs associés aux réunions tripartites collectives intermédiaires formatives (nouvellement introduites à la place des tripartites par étudiant) et au dossier de développement professionnel. La coordination FEP remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré sans compter pour faire face à cette situation.

### Séance d'information aux futurs candidat-e-s à un poste dans l'enseignement primaire

Aux étudiant-e-s qui sont en passe de terminer leurs études, la direction de l'enseignement primaire (DGEP) a présenté les conditions d'engagement dans l'enseignement primaire public genevois le lundi 14 novembre 2011.

A cette occasion, les mesures transitoires pour les porteurs du diplôme LME terminant après 2011-2012 ont été explicitées par la DGEP.

### Création d'une maîtrise en enseignement primaire

La création d'une maîtrise en enseignement primaire de 90 crédits est envisagée par les instances partenaires de l'IUFE. Elle permettra, aux titulaires du CCEP intéressés, de compléter leur formation en obtenant le titre requis aux niveaux national et international pour accéder à des études doctorales et aux métiers de la recherche en enseignement et en sciences de l'éducation. L'ouverture de cette *maîtrise en enseignement primaire* (MAEP) devrait pouvoir être assurée d'ici 2012-2013.

## FORENSEC Formation des enseignants du secondaire

### La formation des enseignants du secondaire : nombre record d'étudiants

Des étudiants nombreux souhaitent devenir enseignants et se sont inscrits au CCDIDA, le diplôme préparant à l'entrée dans un stage ; plus de 200, toutes disciplines confondues. Et le nombre de nouveaux stagiaires a largement dépassé toutes les prévisions : presque 300 qui s'ajoutent à la centaine qui continue leur formation en stage en deuxième année, dans toutes les branches du secondaire.

Cette évolution positive comporte un aspect plus difficile : la rentrée a été compliquée par l'explosion inattendue du nombre d'étudiants au cours de l'été. Les effectifs ont plus que doublé entre la fin de l'année - période durant laquelle les équipes organisent le suivi - et la rentrée académique. Des formateurs de terrain ont été recrutés dans l'urgence ; à l'heure actuelle tous les étudiants en emploi sont suivis. Afin de ne pas exposer les étudiants à des listes d'attente trop importantes, les formations telles que philosophie, droit, italien et chimie n'ont pas été ouvertes ; toutefois, le nombre de personnes déjà formées dans ces disciplines permet, jusqu'à nouvel avis, de répondre largement aux besoins du DIP.

Par ailleurs, d'importants problèmes relatifs à la procédure d'immatriculation ont été observés : en effet, les documents nécessaires étaient souvent incomplets et les délais non respectés. Grâce à l'étroite collaboration avec la division de formation et des étudiants (DIFE), toutes les situations sont en voie de régularisation. L'année prochaine, cependant, la procédure sera mieux explicitée et l'IUFE adoptera, sur ces questions administratives, un régime plus strict, et ce en accord avec l'employeur.

Pour améliorer également la gestion du nombre d'étudiants, un calendrier très précis des opérations d'engagement de stagiaires a été élaboré par la commission stage et emploi. Le calendrier de la FORENSEC a été adapté pour permettre une meilleure coordination entre les écoles et l'IUFE. Des mesures de régulation du nombre de stages sont actuellement à l'étude et seront discutées dans les instances concernées.

### La FORENSEC : une formation évaluée

La procédure d'évaluation des enseignements menée en fin d'année a montré un sentiment global de satisfaction (on peut consulter le rapport de synthèse sur <http://www.unige.ch/iufe/institut.html>). Néanmoins, il reste à améliorer encore la formation pour répondre au mieux aux attentes de tous, étudiants, enseignants et formateurs de l'IUFE, enseignants et directions des établissements scolaires. Des premières initiatives allant dans ce sens ont déjà été engagées durant l'année passée. Les plans d'études ont été votés, les contenus ajustés, allégés, les modalités de suivi se précisent. Rappelons que les deux principales innovations consistaient en une meilleure valorisation de la formation pratique en stage (passage de 30 à 36 crédits) et en une initiation à l'évaluation en première année de formation.

### Le comité de programme : instance de gestion de la FORENSEC

A partir de cette année, la gestion de l'IUFE évolue : la direction prend en charge les dossiers communs à l'ensemble de la formation et la FORENSEC est gérée plus directement par le Comité de programme, le « Compro ». Le Compro réunit, chaque mois, des représentants des diverses parties prenantes de la formation, et en particulier deux représentants des étudiants et deux représentants des associations professionnelles. Il organise la formation et travaille à des propositions soumises à l'Assemblée. C'est une instance de discussion, d'échanges, qui se veut ouverte et constructive. Le bureau du Compro gère les affaires courantes. Les comptes rendus des réunions sont accessibles sur le site de l'IUFE

Cette année sera consacrée à poursuivre l'amélioration de la formation : ajustements dans les contenus et les évaluations, meilleure coordination entre terrain et enseignements, et information plus complète, plus efficace. Une enquête est en cours auprès des enseignants d'accueil à propos des modalités d'inscriptions en stage.

## MEES - Mouvement des Etudiants de l'Enseignement Secondaire

Le MEES assume un rôle participatif. Ses membres sont tous étudiants de la FORENSEC (formation des enseignants du secondaire). Le rôle de l'association est de débattre des problèmes rencontrés par les étudiants durant la formation, protéger les intérêts des étudiants au sein des commissions, de l'assemblée de l'IUFE ainsi qu'auprès de la direction de l'IUFE, et par ailleurs d'échanger des informations sur les cours et les examens.

Le MEES est *une association d'étudiants actifs*, qui bien que très pris par leurs vies personnelles, participent, chacun avec ses moyens en temps et en compétence, à la construction et à l'amélioration d'un institut universitaire formateur d'enseignants encore en évolution. Le MEES est constitué :

- d'un *comité*, dont le rôle est de tout mettre en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'association, son image et une représentativité égalitaire des intérêts de tous les étudiants ;
- *des représentants du MEES et donc des étudiants de la FORENSEC* dans les différents organes participatifs de l'IUFE ;
- *des représentants de filière*, référents de tous les étudiants d'une branche donnée, dont le rôle est d'établir un lien entre ces étudiants et le MEES, et ainsi rapporter au MEES les problèmes propres à leur filière et transmettre les informations du MEES aux étudiants.

Le MEES souhaiterait également proposer des activités plus ludiques et légères pour ceux qui le souhaitent et attend toutes propositions permettant d'évoluer dans ce sens. Nous sommes à la recherche de représentants de filière (droit-économie; éducation physique ; français; histoire de l'art ; informatique ; philosophie ; arts visuels et musique), le rôle est peu prenant mais néanmoins important, donc si vous avez envie d'aider votre filière, envoyez votre contact par e-mail au MEES [afe.comite@gmail.com](mailto:afe.comite@gmail.com)

Le MEES est là pour tous les étudiants de la FORENSEC, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par e-mail pour toute question, problème ou proposition.



Un étudiant enseignant

## MESP Maîtrise en enseignement spécialisé

**L'IUFE offre une nouvelle formation... celle des enseignants spécialisés**

La journée de la rentrée universitaire a été marquée par l'accueil des premiers étudiants inscrits dans le nouveau programme de formation offert par l'IUFE : la maîtrise universitaire spécialisée en pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé, plus aisément dite la **maîtrise en enseignement spécialisé (MESP)**.

**La maîtrise en enseignement spécialisé**

La MESP vient compléter les autres formations professionnelles en enseignement de l'IUFE, pour former cette fois-ci des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Elle vise à former des professionnels capables d'exercer l'ensemble des tâches d'enseignement en considérant les besoins éducatifs, pédagogiques et didactiques particuliers des élèves de 4 à 20 ans, les objectifs scolaires à atteindre, ainsi que les particularités des différents contextes scolaires de l'enseignement spécialisé (appui à l'intégration en classe ordinaire, classes spécialisées, institutions spécialisées...). A la fois spécialisée et universitaire, cette maîtrise se propose aussi de former les professionnels aux connaissances et à l'étude scientifique des faits d'enseignement spécialisé.

**Quatre domaines de compétences en enseignement spécialisé**

Le programme équivaut à 120 crédits ECTS et les unités de formation sont réparties dans quatre domaines de compétences :

- 1) contexte politique, social et historique de la pédagogie spécialisée ;
- 2) déficiences, situations de handicap et besoins éducatifs particuliers ;
- 3) rôle et identité professionnels de l'enseignant spécialisé ;
- 4) enseignement et apprentissages en contextes d'enseignement spécialisé.

Ce dernier domaine - le cœur de la formation - comprend tous les apports sous forme de cours, de stages et de séminaires contribuant à la planification, à la mise en œuvre, à l'analyse et la régulation de l'activité professionnelle (pédagogique et didactique) dans ses dimensions sociales, instrumentales, cognitives et socio-affectives.

L'une des difficultés du métier réside dans la nécessité de composer et de maintenir son rôle d'enseignant avec et parmi différents professionnels d'obédience thérapeutique, de lire en termes pédagogiques et didactiques les besoins des élèves.

**Des ajustements du programme déjà en cours...**

Les étudiants furent très nombreux au cours des deux dernières années à manifester leur intérêt pour cette nouvelle formation. Or, ce sont finalement sept étudiantes qui la suivent. Une configuration de facteurs à la fois externes et internes à la formation explique cette situation. Sur le plan interne, la MESP a notamment été conçue, à la lumière d'autres formations en Suisse, comme une formation à plein temps faisant suite à une première formation (d'enseignant ordinaire ou dans un domaine voisin). Or, la grande majorité des personnes actuellement intéressées sont contraintes à suivre cette formation en parallèle à leur activité en cours d'emploi ce qui représente une surcharge considérable. Le comité de programme de la MESP s'attelle d'ores et déjà à rendre le programme plus compatible avec cette réalité.

**Des besoins particuliers à combler...**

Avec la MESP, le canton de Genève dispose désormais d'une véritable formation à part entière dont l'un des défis consiste à contribuer à la construction d'une identité professionnelle : les enseignant-es spécialisé-es disposent de leurs propres outils de pensée et d'action pédagogique et didactique, tout en collaborant, certes avec les autres partenaires de l'école (éducateurs sociaux, logopédistes, psychomotriciens, psychologues, médecins...), mais aussi de façon étroite avec leurs collègues enseignants du primaire et du secondaire. Ils prennent ainsi en charge les besoins d'élèves en difficulté, en rupture, en intégration. Dans cette perspective, il est important de créer, dès la formation, des liens entre les enseignants qui se destinent à travailler dans l'enseignement public genevois. Ces liens existent dans le cadre de la FEP, peu dans celui de la FORENSEC. Nous allons tenter de combler cette absence par différents moyens. Mais nous appelons tous les étudiant-e-s intéressé-e-s à réfléchir sur des faits d'apprentissage et d'enseignement spécialisé au niveau du secondaire et à se manifester auprès de la direction de la MESP ou de l'équipe de recherche « Enseignement spécialisé : apprentissages, motivation et pratiques professionnelles » de la FPSE.

Signalons, enfin, que la place du ou de la délégué(e) du MEES au comité de programme de la MESP est toujours vacante...



§Vue du Pavillon Mail

## FORDIF

### Formation en Direction d'Institutions de Formation

Depuis son entrée en vigueur, l'IUFE est l'une des quatre Hautes écoles tertiaires liées par une Convention académique pour assurer la Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF). Cette formation a été développée depuis 2008 sur mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Sa nécessité découle des changements sensibles intervenus depuis plusieurs années dans la profession de responsable d'institution de formation. Certains de ces changements sont dus à l'évolution du contexte social et culturel. D'autres sont de nature institutionnelle et politique, comme le développement d'une autonomie – achevée ou en cours et variable selon les cantons – des établissements scolaires et entraînent des responsabilités accrues pour les cadres scolaires.

**Trois certifications consécutives et distinctes**

Les formations certifiantes proposées visent à développer les compétences des cadres des institutions de formation. Ces compétences portent sur l'organisation du travail scolaire, le management opérationnel et stratégique, la communication, le leadership, le développement de la communauté d'apprentissage, l'analyse du fonctionnement ainsi que sur l'intervention dans l'environnement social et institutionnel de l'établissement en question. Le dispositif de formation est organisé de manière à concilier deux exigences différentes : (a) articuler étroitement les apports théoriques et les apports pratiques proches des réalités des institutions de formation ; et (b) constituer une offre qui peut être suivie en emploi ou en vue d'obtenir un emploi.

La FORDIF prévoit trois certifications consécutives et distinctes :

- *Certificate of Advanced Studies* (CAS) en administration et gestion d'institutions de formation (15 crédits ECTS). Actuellement, 83 participants suivent la session 2011, qui a débuté en janvier 2011 et s'achèvera en été 2012. 60 autres participants sont inscrits à la session 2012-2013.
- *Diploma of Advanced Studies* (DAS) en gestion et direction d'institutions de formation (15 crédits ECTS supplémentaires). Actuellement, 21 participants suivent la session 2010-2011 et obtiendront leur diplôme en 2012. 12 autres participants sont inscrits dans la session 2011-2012.
- *Master of Advanced Studies* (MAS) en direction d'institutions de formation et politique de l'éducation (30 crédits ECTS supplémentaires). Le MAS ne sera proposé qu'à partir de 2012 ou en 2013, de manière à pouvoir disposer d'un bassin de recrutement suffisamment large (cadres en possession d'un CAS ou DAS).

Plusieurs formations proposées dans le cadre du *Diploma of Advanced Studies* (DAS) sont mises à disposition selon le principe d'une « formation continue à la carte ». Pour autant que les conditions de validation associées à ces offres soient satisfaites, la personne qui s'inscrira ensuite à une formation régulière de la FORDIF pourra alors faire valoir les crédits ECTS déjà obtenus.

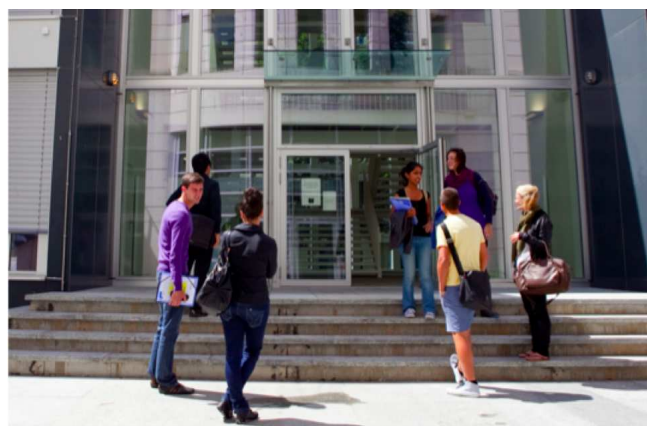
#### Demande de reconnaissance par la CDIP

En octobre 2009, la CDIP a édicté un Profil pour les formations complémentaires de responsable d'établissement scolaire. A noter que la CDIP a rendu obligatoire l'obtention d'un CAS à 15 crédits ECTS pour tous les responsables d'établissements scolaires en Suisse. Le consortium FORDIF déposera cet automne sa demande de reconnaissance du *Certificate of Advanced Studies* en administration et gestion d'institutions de formation (CAS) à 15 crédits ECTS auprès de la CDIP.

#### Dispositif d'évaluation et de suivi de la qualité

La FORDIF a développé un dispositif rigoureux d'évaluation de la qualité de son offre. Ce dispositif – qui est valable pour les formations CAS, DAS et MAS - repose sur 4 éléments :

1. Evaluation quotidienne de la qualité à l'aide de bulletins de satisfaction que les participants remplissent à la fin de chaque journée de formation.
2. Evaluation par module de la qualité de la formation à l'aide d'un questionnaire détaillé adressé par voie informatique à chacun des participants.
3. Evaluation de l'ensemble de la formation (CAS, DAS ou MAS), opérée à la fin de la formation à l'aide d'un questionnaire détaillé adressé sous forme électronique à chacun des participants.
4. Mise sur pied, pour chacune des sessions en cours, d'un groupe de référents qui rencontre les membres du Comité de direction de la FORDIF autant de fois que nécessaire durant la formation. Le but est d'échanger les impressions des parties concernées et de prendre rapidement - avant l'achèvement de la formation – les éventuelles mesures qui s'imposent.



Etudiants devant le Pavillon Mail

D'autre part, une Commission de suivi de la FORDIF a été instaurée par la CIIP, selon une disposition du contrat de prestations passé entre la CIIP et les hautes écoles partenaires. Cette commission est notamment composée de représentants des services d'enseignement issus des cantons membres et de représentants d'associations des directeurs. Elle a pour objectif d'assurer l'adéquation entre la demande et l'offre de formation et de faire le point sur l'effectif des participants des divers cantons membres de la CIIP.

Comme toute filière de formation, la FORDIF a dû réaliser, depuis sa création en 2008, une série d'ajustements pour parvenir à répondre aux attentes et exigences de *tous* les partenaires impliqués. Les dispositifs mis en place pour évaluer et suivre la qualité de cette filière se sont certes avérés utiles et opérants dans la mesure où il a été possible d'identifier les aspects demandant régulation. En même temps, il importe de souligner le soutien considérable que la FORDIF a reçu, dès ses débuts, des diverses instances politiques et des Hautes écoles concernées, ainsi que des formateurs et des participants. Grâce aux efforts conjoints de toutes ces parties concernées, la FORDIF a pu atteindre une vitesse de croisière qui lui permet actuellement d'envisager les développements encore à venir avec l'énergie et la sérénité nécessaires.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS